

Division diffusion et documentation

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1971)**

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Division diffusion et documentation

DIFFUSION DES PRINCIPES ET DES CONVENTIONS

ENSEIGNEMENT DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE DANS LES UNIVERSITÉS

Le 30 mars 1971, le CICR a envoyé à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge une circulaire les invitant à étudier comment introduire ou développer, dans les universités de leurs pays respectifs, un enseignement spécifique du droit international humanitaire en général et des Conventions de Genève en particulier. Le CICR joignait à sa circulaire deux questionnaires : le premier, destiné aux Sociétés nationales, avait pour but de recueillir leurs suggestions à ce sujet ; le second, destiné aux universités, visait à savoir ce que celles-ci faisaient déjà et ce qu'elles seraient disposées à faire dans le domaine considéré.

A la fin de l'année, trente-quatre Sociétés nationales avaient répondu à la circulaire du 30 mars 1971. Ces Sociétés se répartissaient de la façon suivante : cinq africaines, cinq latino-américaines, six arabes, huit asiatiques, huit européennes, ainsi que les Croix-Rouges australienne et américaine. Toutes partageaient l'avis du CICR quant à l'importance et à la nécessité de l'enseignement du droit international humanitaire au niveau universitaire. Aussi avaient-elles pris contact avec les universités de leur pays pour leur soumettre le questionnaire préparé à leur intention.

D'une manière générale, deux conclusions se dégagent des réponses reçues des Sociétés nationales et des universités :

- dans l'ensemble, l'attention prêtée par les universités à l'étude des Conventions de Genève est insuffisante, et cet avis est partagé par les Sociétés nationales ;
- pour celles des universités qui s'intéressent déjà à cet enseignement, on demande au CICR de fournir davantage de documentation, tant pour les professeurs que pour les étudiants.

Lors du Conseil des Délégués qui s'est tenu à Mexico le 8 octobre, M. Pierre Gaillard, sous-directeur, a fait état du bilan des

réponses aux questionnaires sur l'enseignement du droit international humanitaire dans les universités. Un débat s'en est suivi, qui a abouti à l'adoption de la résolution suivante :

Le Conseil des Délégués

Reconnait qu'il est absolument nécessaire d'intensifier l'étude approfondie et la diffusion des connaissances des Conventions de Genève et des principes du droit international humanitaire dans tous les milieux.

Affirme que les cours universitaires des facultés de droit, de sciences politiques, de sciences sociales et de médecine doivent inclure l'enseignement systématique de ces matières.

Souhaite que les universités instituent également des cours post-universitaires afin que l'on puisse disposer de personnes hautement qualifiées et spécialisées dans ces matières.

Invite les Sociétés nationales à intervenir auprès des autorités compétentes de leur pays afin que ces objectifs soient réalisés.

Prie les Sociétés nationales d'informer le CICR et la Ligue de toutes les mesures législatives et réglementaires qui seraient prises dans ce sens.

Afin de concrétiser cette résolution, la Division « Diffusion et Documentation » a préparé un plan de cours-type qui sera envoyé à toutes les Sociétés nationales au début de 1972.

Mais en plus de ces mesures de caractère général, un certain nombre d'actions particulières ont été entreprises dans divers pays au gré de circonstances favorables.

M. Jean Pictet, vice-président, a donné, en avril, au Centre universitaire des Hautes Etudes européennes à Strasbourg, un cours de quatre leçons sur « Droits de l'homme et droit des conflits armés ».

En Amérique latine, les deux délégués régionaux du CICR, MM. Moreillon et Leemann, ont effectué une série de démarches pour intéresser des professeurs à l'enseignement du droit international humanitaire. M. Moreillon a donné lui-même des cours sur cette matière en Colombie et en Equateur.

A Beyrouth, à Koweït et au Caire, M. Gaillard a pris contact avec les principaux professeurs responsables.

Enfin, sur invitation de la Croix-Rouge polonaise, il s'est rendu du 13 au 20 décembre à Varsovie et Cracovie, où il a eu des entretiens avec les titulaires des chaires de droit international public. Partout, M. Gaillard a rencontré un accueil favorable, assorti d'importantes demandes de documentation.

DIFFUSION DES CONVENTIONS AUPRÈS DES FORCES ARMÉES.

Une nouvelle édition du « Manuel du Soldat », en format de poche et en versions française, anglaise, espagnole et arabe, est sortie de presse (tirage : 150 000 exemplaires) au cours du premier semestre de 1971.

Afin d'en assurer une diffusion aussi large que possible, le CICR en a envoyé des spécimens aux ministères de la Défense de tous les pays ainsi qu'à toutes les Sociétés nationales. Précisons à ce sujet que cette publication ne comportant pas de « copyright », tout Etat qui désire la traduire et la reproduire en a la possibilité.

A la fin de l'année, le CICR avait reçu des réponses de cinquante Gouvernements et de trente Sociétés nationales, réparties de la façon suivante :

Afrique : Réponses de dix Gouvernements et de trois Sociétés nationales. Neuf pays avaient passé des commandes au CICR, un pays désirait imprimer lui-même la brochure du CICR (avec une traduction en langue swahili) alors qu'un autre pays préparait son propre manuel.

Amérique latine : Réponses de onze Gouvernements et cinq Sociétés nationales. Huit pays avaient passé des commandes au CICR, et deux d'entre eux lui avaient en outre demandé l'autorisation de reproduire son Manuel.

Asie : Réponses de cinq Gouvernements et huit Sociétés nationales. Un pays avait passé une commande au CICR alors que deux autres lui avaient demandé l'autorisation de reproduire le Manuel dans la langue du pays.

Australie : Réponse du Gouvernement qui a demandé au CICR des exemplaires supplémentaires afin que les différents services de l'armée puissent étudier le Manuel.

Europe : Réponses de dix-sept Gouvernements et sept Croix-Rouges, la plupart des pays ayant déjà établi leurs propres manuels contenant les règles essentielles des Conventions de Genève.

Moyent-Orient : Réponses de six Gouvernements et de six Sociétés nationales, huit pays ayant passé des commandes au CICR.

MANUEL SCOLAIRE ET LIVRE DU MAITRE

Afrique: Dès 1969, le CICR avait envoyé 220 000 exemplaires du Manuel scolaire et du Livre du Maître dans quelque 25 pays d'Afrique. Plusieurs d'entre eux ayant demandé à recevoir de nouveaux lots et d'autres ayant accepté d'introduire le Manuel scolaire dans leurs écoles — notamment à la suite des démarches effectuées dans ce domaine par les délégués régionaux du CICR en Afrique occidentale et en Afrique orientale — le CICR a mis à disposition des fonds pour permettre la réimpression de 550 000 exemplaires à l'intention de ce continent. Cette nouvelle édition paraîtra en 1972.

Amérique latine: Les délégués régionaux du CICR en Amérique latine ont entrepris en 1971 des démarches auprès de plusieurs Gouvernements et Sociétés nationales en vue de l'introduction du Manuel scolaire sur ce continent. Le CICR ne possédant toutefois pas de fonds pour financer l'impression d'une version latino-américaine du Manuel, un certain nombre de Sociétés de la Croix-Rouge lui ont fait part de leur intention de réaliser, avec l'accord de leur Gouvernement, des éditions nationales.

Asie: Au cours de l'année 1971, les dix versions asiatiques du Manuel scolaire et du Livre du Maître, représentant au total respectivement 585 000 et 65 000 exemplaires, sont sorties de presse ¹. Elles ont toutes été envoyées par l'entremise des Sociétés nationales aux ministères de l'Education des pays destinataires, soit : Birmanie, Ceylan, République de Corée, Indonésie, Laos, Malaisie, Népal, Philippines, Singapour et Thaïlande. Les frais d'édition ont été couverts par le solde du crédit spécial accordé par la Confédération suisse en 1969. A la fin de 1971, celle-ci a attribué un nouveau crédit spécial au CICR pour lui permettre de continuer et d'étendre la diffusion du Manuel scolaire à d'autres pays d'Asie.

Moyent-Orient: La maquette du Manuel scolaire pour les pays de langue arabe, a été présentée aux Sociétés nationales des pays intéressés lors de la conférence des Croix- et Croissants-Rouges de langue arabe qui s'est tenue à Beyrouth du 15 au 20 février. A

¹ Voir Rapport d'activité 1970, p. 116.

cette occasion, la Conférence a adopté une recommandation invitant notamment les Sociétés nationales des pays arabes à intervenir auprès de leurs Gouvernements respectifs « afin d'encourager, de faciliter et de financer l'introduction de ces manuels dans les programmes scolaires ».

Donnant suite à ce vœu et disposant à cet effet d'un modeste crédit, le CICR a fait imprimer en 1971 95 000 exemplaires de la version arabe du Manuel scolaire. A la fin de l'année, 50 000 exemplaires avaient été remis au Croissant-Rouge jordanien.

Sept autres pays de langue arabe avaient en outre demandé au CICR à en recevoir un certain nombre. Enfin, une édition spéciale de 5000 exemplaires pour le Liban (texte arabe mais à l'emblème de la croix rouge) est sortie de presse en décembre.

DOCUMENTATION ET PUBLICATIONS

Expositions: Au début de 1971, la Division « Diffusion et Documentation » a procédé à la mise à jour de l'exposition itinérante « Le CICR aujourd'hui », qui datait de 1969. Certains panneaux ont été refaits, alors que d'autres ont été ajoutés, concernant notamment le développement du droit international humanitaire, la diffusion des Conventions de Genève et le Manuel scolaire.

Cette exposition a été inaugurée à l'occasion de la Conférence d'experts gouvernementaux sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, qui s'est tenue dans les locaux de l'AELE à Genève du 24 mai au 12 juin. Elle a également été présentée dans le cadre des manifestations suivantes: Conférence de l'Institut international de droit humanitaire, San Remo, du 2 au 4 septembre; expositions du Comité départemental de la Croix-Rouge française à Aix-en-Provence, puis à Apt, en septembre; exposition de la section de la Croix-Rouge de la Jeunesse à Berne, début décembre.

D'autre part, les 16 panneaux de cette exposition ont été reproduits sous forme d'affiches afin d'en faciliter l'expédition. Cette nouvelle version, sortie de presse durant le dernier trimestre de l'année, a été tirée à 100 exemplaires et envoyée à la plupart des Sociétés nationales, ainsi qu'aux délégations régionales du CICR.

La Croix-Rouge française l'a présentée dans le cadre d'une exposition générale sur la Croix-Rouge organisée à Royan du 12 au 13 décembre.

Lors des réunions de la Croix-Rouge qui se sont tenues à Mexico en octobre, la Division « Diffusion et Documentation » a mis sur pied deux expositions d'affiches, l'une spécifique sur l'action du CICR en Amérique latine, l'autre plus générale sur le CICR.

Documentation : La Division « Diffusion et Documentation » a répondu à de nombreuses demandes de renseignements provenant de Sociétés nationales de la Croix-Rouge, d'institutions diverses ou de particuliers. Il s'est agi de questions concernant aussi bien les activités récentes que les événements plus anciens.

Publications : En 1971, le rythme des publications éditées par le CICR s'est accru. C'est ainsi que les onze ouvrages suivants sont sortis de presse : Rapport sur l'activité du CICR pour l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre en mains du Japon, en français et en anglais ; Résumés des Conventions, en arabe (première impression) et en espagnol (réimpression) ; Manuel du soldat, en français, anglais, espagnol et arabe ; Rapport sur la Conférence d'experts gouvernementaux sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés (24 mai au 12 juin 1971) en français, anglais et espagnol ; Rapport sur l'action de secours en Jordanie, en français, anglais et espagnol ; Rapport d'activité 1970, en français, anglais, espagnol et allemand ; Le CICR aujourd'hui, en français, anglais et espagnol ; Manuel de la Croix-Rouge internationale, en français et en anglais ; ainsi que trois tirés à part de la Revue internationale de la Croix-Rouge : Actualité du Comité international de la Croix-Rouge, de M. Max Petitpierre, membre du CICR ; Protection des journalistes en mission périlleuse dans les zones de conflit armé, de M. Claude Pilloud, directeur du Département des principes et du droit, et les Résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU sur le respect des droits de l'homme en période de conflit armé.

RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA CROIX-ROUGE

SOCIÉTÉS NATIONALES

Missions du président du CICR: A l'occasion de la Conférence d'experts de la Croix-Rouge sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire dans les conflits armés, qui s'est tenue à La Haye du 1^{er} au 6 mars, M. Marcel A. Naville, président du CICR, accompagné de MM. Roger Gallopin, membre du CICR, et A. van Emden, directeur général de la Croix-Rouge néerlandaise, a rendu visite le 3 mars à M. P. J. S. de Jong, premier ministre du Gouvernement néerlandais.

Répondant à une invitation de la Croix-Rouge américaine, le président du CICR, accompagné de MM. Jean-Louis Le Fort, secrétaire général, Claude Pilloud, directeur du Département des principes et du droit, Melchior Borsinger, délégué général pour l'Europe et l'Amérique du Nord, et A. Dominique Micheli, délégué auprès des Organisations internationales, a séjourné aux Etats-Unis du 17 au 24 avril. A Washington, il a été reçu à la Maison Blanche par le président Nixon en présence de M. Henry Kissinger, son assistant spécial. M. Naville a également rencontré MM. William P. Rogers, secrétaire d'Etat, et Melvin R. Laird, secrétaire à la Défense. Le président du CICR s'est ensuite rendu à New York où il s'est entretenu avec S.E. l'Ambassadeur Ervard Hambro, président de l'Assemblée générale des Nations Unies. M. Naville a également été reçu par le secrétaire général des Nations Unies, U Thant, et ses principaux collaborateurs. Enfin, le président du CICR a visité les installations de la Croix-Rouge américaine où il a été accueilli par M. Roland E. Harriman, Chairman de la Société nationale, de même que par M^{me} Francis E. Hildebrand, présidente nationale des volontaires, MM. Kenney et Evens, présidents des branches de Columbia et du Grand New York. M. Naville a eu de nombreux entretiens avec le président de la Croix-Rouge américaine, M. George M. Elsey, ainsi qu'avec les vice-présidents MM. Ramone S. Eaton, Robert Lewis, Fred Laise et Robert Shea.

A l'occasion du 4^e Festival international de films Croix-Rouge et non Croix-Rouge à sujets médico-sanitaires, qui s'est déroulé à

Varna du 21 au 30 juin, le président du CICR s'est rendu en Bulgarie, sur l'invitation de la Croix-Rouge de ce pays. M. Naville, qui était accompagné de M. Alain Modoux, chef de la Division « Presse et Information », a été accueilli par le président de la Croix-Rouge bulgare, le D^r Kiril Ignatov, et par le premier vice-président, M. Gueorgui Gospodinov. Lors de son séjour en Bulgarie, le président du CICR a visité le siège central de la Société nationale à Sofia et divers comités régionaux, dont celui de Varna. M. Naville a en outre été reçu par M. Gueorgui Traïkov, président de la République populaire de Bulgarie, et par M. Ivan Bachev, ministre des Affaires étrangères.

Du 17 juillet au 8 août, le président du CICR, accompagné de M. Georg Hoffmann, délégué général du CICR pour l'Afrique, s'est rendu en Ethiopie, au Kenya, au Sénégal et au Cameroun.

En Ethiopie, où il a séjourné jusqu'au 24 juillet, M. Naville a été reçu en audience par S.M. l'Empereur Haïlé Sélassié. Il a en outre rencontré le ministre de la Cour impériale, ainsi que les ministres des Affaires étrangères, de la Défense, de la Santé et de la Justice. Le Président du CICR a eu des contacts avec les dirigeants de la Croix-Rouge éthiopienne et a visité les installations de la Société dans la capitale. Il s'est également rendu au siège de l'Organisation de l'Unité africaine.

Au Kenya, des contacts ont été pris avec les ministères des Affaires étrangères, de la Défense et de la Santé, ainsi qu'avec le Procureur général. M. Naville a été reçu par le président de la Croix-Rouge du Kenya, M. Charles W. Rubia, et a visité les comités locaux de la Société nationale dans la capitale et ses alentours.

Le 31 juillet, le président du CICR a quitté Nairobi pour le Sénégal, où il a rencontré M. Rito Alcantara, vice-président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et président de la Société nationale sénégalaise, qui l'a accompagné tout au long de son séjour. Sur le plan gouvernemental, M. Naville a eu des conversations avec le premier ministre, les ministres des Affaires étrangères et de la Santé.

Enfin, au Cameroun, le président du CICR a été reçu par le président de la République, M. Ahmadou Ahidjo. Il a également rencontré le premier ministre du Cameroun oriental, le premier ministre du Cameroun occidental, et les ministres des Affaires

étrangères, de la Défense, de la Santé et de l'Education. Le président de la Croix-Rouge camerounaise, S.E. le D^r S. P. Tchoungui, a en outre reçu M. Naville qui a visité le siège de la Société nationale.

Ayant exprimé le désir d'établir des contacts plus étroits avec la Croix-Rouge chinoise, le président du CICR a été invité par cette Société à se rendre en République populaire de Chine au mois de septembre. Accompagné de M. Michel Barde, attaché à la présidence, M. Naville est parti de Genève pour Pékin le 13 septembre. Il a été accueilli dans cette ville par les responsables de la Croix-Rouge chinoise, MM. Kuo King-go, Wang Min, Li Go-hua, Shang Sheng-gan et M^{mes} Lian Si-yi et Lian Mo. Lors de son séjour dans la capitale, le président du CICR a également été reçu longuement par M. Li Hsien-nien, vice-premier ministre du Conseil des Affaires d'Etat, en présence d'autres représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine. Après avoir visité notamment l'Université de Tsing-Hua, différentes écoles et le Centre de traitement des sourds-muets, la délégation du CICR s'est rendue à Nankin et Shangai où elle a visité l'Hôpital pour la réimplantation des membres coupés. Le président du CICR était de retour à Genève le 27 septembre.

En plus des missions présidentielles précitées, une délégation du CICR a effectué une visite à Madrid du 15 au 18 mars. La délégation, conduite par M. Max Petitpierre, membre du CICR, répondait à une invitation de la Croix-Rouge espagnole. M. Petitpierre était accompagné par M. Raymond Courvoisier, assistant spécial du président et directeur du Département des opérations, et par M. Jean-Pierre Hocké, délégué. La délégation a été reçue en audience par S.A.R. le prince d'Espagne et par le vice-président du Gouvernement espagnol. Elle s'est également entretenue avec les ministres de la Justice, de l'Intérieur, des Armées et de l'Education nationale, ainsi qu'avec le sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères. Enfin, la délégation a eu des échanges de vue fructueux avec les dirigeants de la Croix-Rouge espagnole, dont le comte de Toreno, président de la Société nationale.

Le président du CICR et ses proches collaborateurs ont en outre eu l'honneur de recevoir au siège du CICR à Genève les personnalités suivantes : S.E. M. Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal, le 9 juin ; LL.MM. l'Empereur et l'Impératrice du

Japon, le 20 octobre; S.E. M. Hubert Maga, président du Conseil présidentiel de la République du Dahomey, et S.E. M. Agboton, ministre du Travail, le 1^{er} décembre.

Séminaires régionaux: MM. Pierre Gaillard et Jean-Pierre Maunoir, sous-directeurs, ainsi que M. Alain Modoux, chef de la Division « Presse et Information », ont représenté le CICR à la réunion des Sociétés nationales de langue arabe qui s'est tenue à Beyrouth du 15 au 20 février.

Un second institut de formation de cadres pour les Croix-Rouges anglophones d'Afrique occidentale s'est tenu à Accra du 8 au 29 avril. Le CICR a été entièrement associé à cet institut organisé par la Ligue, et c'est M. Stéphane Svikovsky, membre de la Division « Diffusion et Documentation », qui s'est rendu à Accra pendant toute la durée du cours de formation.

Deux autres instituts de formation de cadres pour les Sociétés nationales se sont tenus au cours du mois de septembre. L'un à Dakar (du 1^{er} au 22 septembre), destiné aux cadres des Croix-Rouges francophones de l'Afrique occidentale, l'autre à Mexico (du 9 au 30 septembre) pour les Sociétés nationales de l'Amérique centrale. M. François Payot, délégué, a représenté le CICR au premier, tandis que M. Eddi Leeman, délégué régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, a participé au second.

Par ailleurs, M. Jean-Pierre Hocké, délégué, a pris part au séminaire organisé par la Ligue pour les Sociétés nationales de l'Extrême-Orient et intitulé « International Training Course in Disaster Services Administration », qui s'est tenu à Melbourne du 23 au 27 août.

Stages: Un membre de la Division « Diffusion et Documentation », M. Stéphane Svikovsky, a effectué un stage d'étude et de formation auprès de la Croix-Rouge yougoslave, du 18 janvier au 2 février. A cette occasion, il a en outre présenté des exposés et des films sur le CICR à Belgrade, ainsi que dans les comités nationaux de Zagreb, Rijeka, Liubliana et Krapa.

Du 1^{er} novembre au 15 décembre, un expert juridique de la Croix-Rouge bulgare, M. S. Penkov, est venu se documenter au CICR en vue d'une étude sur l'influence des travaux de celui-ci sur le droit international humanitaire en général.

Société en voie de formation : En novembre, M. Gaillard s'est rendu à Bahrain, sur l'invitation de la Société nationale en voie de formation, afin d'examiner sur place les modalités de sa reconnaissance par le CICR, tant sur le plan des conditions formelles que sur celui des activités pratiques.

FONDS SHOKEN

Le 23 mars à Genève, la Commission paritaire du Fonds Shôken s'est réunie sous la présidence de M. Roger Gallopin, membre du CICR, et en présence de M. Hideo Kitahara, ambassadeur du Japon, ainsi que de M. Henrik Beer, secrétaire général de la Ligue, pour la cinquantième distribution des revenus du Fonds Shôken.

Les revenus distribués en 1971, se montent à 82 700 francs. Ils ont été répartis entre les cinq Sociétés nationales suivantes : Croix-Rouge du Guatemala, haïtienne, de l'Inde, indonésienne et malienne.

LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE

Journée mondiale de la Croix-Rouge : La Journée mondiale de la Croix-Rouge, qui a lieu chaque année le 8 mai, a été organisée, en 1971, par la Ligue ; elle avait pour thème : « La Croix-Rouge à toute heure sur la brèche ». Le CICR, pour sa part, a fourni deux contributions : un message de son président, M. Marcel A. Naville, et un article destiné aux Sociétés nationales sur les activités actuelles du CICR dans le double domaine des opérations et du développement du droit international humanitaire.

Relations avec les institutions internationales

En 1971, le délégué du CICR auprès des organisations internationales, M. A. Dominique Micheli, œuvrant en étroite collaboration avec le Département des principes et du droit et celui des opérations, a poursuivi ses contacts avec l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses agences spécialisées, ainsi qu'avec le Conseil de l'Europe.

En collaboration avec les membres de la Division juridique, M. Micheli a été amené à suivre la question du développement du droit international humanitaire, traitée au sein de l'ONU sous le titre « Respect des droits de l'homme en période de conflit armé ».